

Mission Permanente  
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية

جنيف

67

16<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur  
l'Examen Périodique Universel

Examen du Turkménistan

\*\*\*\*\*

Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 22 avril 2013

OR: 1

*Monsieur le Président,*

Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à S.E. M. Wepa Hajiyeu, chef de la délégation du Turkménistan pour le rapport national présenté devant notre Groupe de travail.

A cet égard, ma délégation a pris note avec satisfaction des informations fournies sur la mise en œuvre des recommandations acceptées par le Turkménistan durant son premier examen en 2009.

*Monsieur le Président,*

Ma délégation souhaite poser les questions et formuler les recommandations suivantes :

**1. Nouvelle Constitution du Turkménistan :** Ma délégation a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le rapport national concernant la nouvelle Constitution du Turkménistan, notamment les réformes touchant la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays. A cet égard, ma délégation souhaiterait avoir de plus amples informations sur les dispositions spécifiques aux droits de l'Homme que contient dans cette nouvelle Constitution.

**2. Education et formation aux droits de l'Homme :** Ma délégation se félicite de l'action du Gouvernement du Turkménistan en vue d'assurer une éducation et une formation aux droits de l'Homme conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies relatives à cette thématique, notamment en assurant la plus large diffusion des documents relatifs aux droits de l'Homme et en introduisant des disciplines relatives à ces droits dans les établissements d'enseignement. A cet égard, **ma délégation souhaite recommander au Turkménistan de poursuivre ses efforts visant la formation du pouvoir judiciaire et des Organes chargés de l'application des lois dans le domaine des droits de l'Homme, ainsi que ses activités pour la sensibilisation de sa population dans ce domaine.**

**3. Institution nationale des droits de l'Homme :** Ma délégation a pris note du cadre institutionnelle dont le pays s'est doté pour la promotion et la protection des droits de l'Homme. Dans ce contexte et dans le cadre du renforcement de ses institutions, **ma délégation recommande au Turkménistan de mettre une Institution nationale des droits de l'Homme qui soit conforme aux Principes de Paris.**

*Je vous remercie Monsieur le Président.*